Date d'approbation : 26/02/2021
Date d'applicabilité :
Date de fin de validité :

[RTE-Nature]	[RTE-Filière]	DIRCO-SCDF	20	00

Indice : 1

GT Comptage & données du 04 février 2021

5 Pages 0 annexes

Documents annulés :
Documents de référence :
Référence fonctionnelle :
Résumé :

Accessibilité :

RTE

Filières :

Métier	
Domaine professionnel	
Processus local	

Domaine GED :

Public

Direction des systèmes d'information et des télécommunications
Tour Marchand
41 rue Berthelot - 92411 COURBEVOIE CEDEX
tel. 01.78.66.50.00 fax. 01.78.66.50.64

GT Comptage & données du 04 février 2021

Rédacteur(s)		Vérificateur(s)		Approbateur(s)	
Nom	Visa	Nom	Visa	Nom	Date/Visa
Pascal Carolac - RTE [RTE-Rédacteur3]		G. Goudy - RTE [RTE-Vérificateur2]		Khalid Abdalloui - RTE	
Lieu de conservation (ou...) :					

DIFFUSION	
Pour action	Pour information
	Publication sur le site CONCERTE

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

GT Comptage & données du 04 février 2021

1. Liste des participants.

A. SERMENT (ADP) ; W. CHAN (AIR LIQUIDE) ; A. BAH (ALPIQ) ; A. PENALBA (AVENTRON) ; C. MONTBROUSSOUS (CNR) ; R. PICARD (CRE) ; S. TERNOT (EDF) ; A. BOU-NIT (EDF) ; C. REINERT (EDF) ; M. BOUCHARI (EDF) ; A. REMKI (EDF) ; J. MAURIN (EDF-EN); R. BLANC (ENGIE) ; C. NIDERPRIM (ENGIE) ; X. LEGRAND (ENEDIS) ; A. LANDRE (ENEDIS) ; L. ROMEO (EVELER) ; D. BOGAERT (EVELER) ; F. MORINEAU (GAZELENERGIE) ; B. BOURMAUD (GAZELENERGIE) ; F. AIME (PSA) ; C. HENG B. LOOCK (SHEM) ; A. LIGIER (SHEM) ; E. SOURDILLE (SNCF RESEAU) ; D. FERANDELLE (SNCF) ; A. KONE (UNELEG) ; L. RUP (URM).

Pour RTE : S. LENERAND ; N. BOUDIAF ; X. PINCHAUX ; X. HESS ; S. SANS ; G. GOUDY ; J. DESAVEINES ; C. HEBERT ; P. CAROLAC

2. Comptage connecté.

Eveler : Est-ce que RTE dispose des statistiques associées à l'API Big Raw Metering ?

- Oui, mais pas en séance.

SHEM : EDF OA va-t-il devoir utiliser les nouveaux services de données ?

1. Oui EDF OA, comme toutes les sociétés utilisatrices des services de données proposés par RTE devra migrer sur le Portail Services et le Portail Data avant la fermeture de l'offre Dat@RTE (Publication EPC-Comptage) annoncée pour octobre 2021.

3. Services de données.

EDF : Le service de téléchargement en masse est-il accessible sur une plateforme spécifique ou dans le portail services ? Quel est le format des fichiers d'export ?

- Ce service est disponible sur le portail services. Les fichiers sont au format CSV.

Alpiq : Les inscriptions au webservice « Publication » sont-elles encore possibles avant sa fermeture au mois d'octobre ?

- Rien ne l'empêche.

CNR : Retrouve t'on les informations concernant les webservices « Publication » & « Espace Personnalisé Clien » (EPC) dans d'autres GT ?

- Oui dans les GT Recoflux & RE/MA

4. Les services de gestion des données contractuelle.

SNCF Réseau : Les factures seront-elles mises à disposition via un nouveau service de type API ?

- Ce n'est pas prévu.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

CNR : Quelle est la signification de DPP & à quoi correspond le mécanisme de Report de Charge ?

- Le Dépassement Ponctuel Programmé (DPP) est un mécanisme prévu dans les Contrats d'accès au réseau pour opérer un dépassement de puissance souscrite provisoire d'une durée maximale de 14 jours en cas de travaux.

- RTE peut demander de limiter partiellement ou complètement la charge appelée. Lorsque le client accepte de procéder à ce report de charge, RTE écrête les dépassements de Puissance Souscrite observés au cours de la période de report de charge.

Engie : Pour le service de dépose de demande en masse, un processus de type FTP est-il prévu en parallèle ?

- La dépose des demandes se fait uniquement sur le portail services via un formulaire, il n'y a pas de service de dépose FTP de prévu.

CNR : Comment faire pour paramétrer les droits d'accès à certaines factures ? La CNR souhaiterait limiter l'accès à certain type de facture selon le profil utilisateur.

- Les habilitations se font actuellement à la maille d'un établissement et d'un service. Il n'est pas possible de restreindre l'accès par type de facture.

5. Nouveaux services Digitaux.

Pas de question.

6. Concertation « données de comptage » dans le cadre du projet ISP 15

A.Remski : L'API Big Adjusted est-elle concernée par le futur pas 5 min ?

- Cette API délivre des données marché, hors du périmètre du GT Comptage. Le sujet relève plutôt du GT RE/MA. Sur cette API le pas envisagé est de 15 min.

ADP & SNCF : Le passage au pas 5 min va-t-il entrainer le développement de nouvelles API ou s'agit-il seulement d'une évolution des API existantes ?

- Techniquement c'est une évolution plutôt qu'une refonte complète. L'évolution sera limitée

CNR : Est-ce que RTE pourrais tenir à jour un document de type « Foire aux Questions » sur les évolutions qu'entrainera le passage à l'ISP 15 sur les services de données ?

- Oui, via le site CONCERTE.

ESMA : Redondance de certaines API, qu'est ce qui va évoluer ?

- Les évolutions en cours ou prévues à court terme concernent L'API « BIG Imbalance » : prise en compte de l'évolution des règles pour la publication des écarts en S+1. L'API permettra en plus de pouvoir accéder aux données déclaratives (celles exposées par l'API Prime Position) pour rationaliser le nombre de services exposées aux responsables d'équilibre.

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

GT Comptage & données du 04 février 2021

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

7. Foire Aux Questions Projet ISP 15 (une mise à jour est prévue à chaque GT Comptage)

A quel pas de mesure l'accès réseau sera facturé à l'issue du Projet ISP 15 ?

- Au pas 10 min, aucun changement.

Le passage au pas 5 min va-t-il entrainer le développement de nouvelles API ou s'agit-il seulement d'une évolution des API existantes ?

- Techniquement c'est une évolution plutôt qu'une refonte complète. L'évolution sera limitée.

L'API Big Adjusted est-elle concernée par le futur pas 5 min ?

- Cette API délivre des données marché, sur cette API le pas envisagé est de 15 min.

FIN DU DOCUMENT

Copyright RTE. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité (RTE)